



EDSMRE

Ecole Doctorale - 104
Sciences de la Matière, du Rayonnement
et de l'Environnement
Université Lille Nord de France



Communauté
d'Universités et d'Établissements
Lille Nord de France

Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école doctorale - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE), tenue en salle du conseil du bât. P5, le mardi 26 février 2019 à 9h30

Etaient présents :

- M. Sébastien Monchy
- M. Cristian Focsa
- M. Nicolas Tribovillard
- Mme Claudine Follet
- M. Patrick Cordier
- M. Pascal D'Hulster
- M. Arnaud Louchart
- M. Xavier Vekemans
- M. Jean-Paul Cornard
- M. Abdelhak Hadj-Sahraoui
- M. Kamal Lmimouni
- Mme Anne Ponchel
- M. Alexandre Bricout
- Mme Elodie Dussert
- Mme Diksha jani Thaviligadu

- Mme Lucie Duploux
- M. Maxime Dufaye
- M. Joël Cuguen
- M. Christophe Van Brussel

Etaient excusés :

- M. Jean-François Paul
- M. Laurent Gasnot
- M. Frédéric Parol
- Mme Hélène Selosse
- M. Corentin Musa
- Mme Clémence Meausoone

Le secrétaire de séance est Christophe Van Brussel

Présentation de l'ordre du jour et tour de table pour la présentation des présents.

Bilan de la visite de l'HCERES du 23 janvier 2019

Retour sur la visite de l'HCERES du 23 janvier 2019. Cette visite s'est faite dans une ambiance cordiale et constructive. Un premier bilan est établi, en attendant que les conclusions écrites du comité ne soient transmises à l'ED et pour lesquelles l'ED aura éventuellement un droit de réponse.

Les **points positifs** qui ont été soulignés par le comité sont :

- La qualité du suivi des doctorants de l'ED, la qualité des unités de recherche auxquelles l'ED est adossée
- La diversité et le nombre de financements de thèses : bon appui de l'université de Lille et des établissements, la Région HDF et les collectivités territoriales ; les bonnes capacités des porteurs de projets à trouver des financements.
- L'offre de formation mutualisée entre les six ED est riche.
- La qualité du dossier bilan/projet qui a été donné aux experts.
- La conformité de l'ED avec les dispositions de l'arrêté du 25 mai 2016 (sauf pour la partie conseil)

Les **points sur lesquels l'ED doit s'améliorer** :

- Difficultés dues à la dispersion des sites :
 - Transports, informations des doctorants => soutien financier par ULCO et UPHF n'est pas forcément connu des doctorants de ces établissements. Une meilleure communication doit être apportée.
 - Difficulté pour les doctorants de se déplacer aux formations qui ont lieu sur la métropole lilloise. Peut-être faut-il prendre compte de façon plus large la situation des doctorants hors site qui sont

encore plus éloignés / à l'étranger et subissent les mêmes contraintes. Une des solutions est de favoriser la visio-conférence. D'ailleurs M. Hadj précise que l'ULCO s'est doté de matériel qui permettrait d'assurer la participation des doctorants basés sur les sites de l'ULCO. C'est une solution possible, il faut néanmoins qu'une bonne communication soit faite pour éviter les salles vides. Cependant, l'interaction restera difficile pour les formations qui se font en atelier... Une autre piste est de proposer à la Région HDF de prendre en charge le transport des doctorants comme peut le faire la Région Bretagne.

- Les formations sur l'application formadoc sont très vite saturées : certaines formations sont victimes de leur succès. L'enveloppe allouée (350 000 euro) pour les formations mutualisées du Collège doctoral qui sont nombreuses, ne permet pas de les dupliquer toutes. De même, l'ED lutte contre l'absentéisme encore trop élevé. Elle a mis en place depuis cette année des crédits négatifs. L'ED BSL utilise déjà ce système qui a fait chuter l'absentéisme à moins de 5%..

L'ED manque de formations scientifiques propres. Les moyens affectés à l'ED ne permettent pas de financer des enseignements propres à l'école doctorale. Une enveloppe horaire serait la bienvenue. Pas de retour sur les graduates school pour l'instant.

- Composition du conseil et prérogatives
 - Le comité d'experts suggère de dissocier l'équipe opérationnelle du conseil sensu stricto (orientations stratégiques). Une discussion s'ouvre sur le fait que dans sa forme actuelle, le conseil manque d'interface avec l'extérieur. Il faut rapidement pallier cet état de fait.
 - Certains doctorants ont demandé une homogénéisation de la validation des crédits de formation. Certains ont le sentiment que les crédits alloués ne sont pas identiques d'un DED à l'autre. Il est proposé par les DED de faire chaque année à la rentrée un retour d'expérience et valider la grille des crédits de formation.
- Formation à l'éthique => Une suggestion des membres du comité HCERES a été faite à l'ED de renforcer les formations à l'éthique qui sont peu visibles dans le catalogue des formations existantes du collège Doctoral. Il sera prochainement demandé que les doctorants suivent un Mooc de l'université de Bordeaux concernant l'éthique. La liste des Mooc proposés aux doctorants sera affichée sur le site de l'ED.
- Améliorer la procédure de recrutement
 - Le comité souhaite que l'ED s'assure que les candidats aient bien été auditionnés par les porteurs de projets. Les représentants des doctorants n'ont pas de remarque sur la procédure de recrutement.
- Le taux d'abandon a été considéré par les experts comme correctement maîtrisé.

Modification du CSI

Suite aux recommandations faites par le comité HCERES, la direction de l'ED propose l'organisation obligatoire de deux CSI pendant le cursus de formation doctorale : une première fois avant l'inscription en deuxième année de thèse (de préférence avant la fin septembre de l'année en cours) et une deuxième fois en fin de deuxième année, ou en début de troisième année.

En ce qui concerne la composition du CSI, il est convenu que le CSI doit comporter au moins deux membres extérieurs à l'équipe du doctorant (un scientifique extérieur au périmètre de la COMUE et un autre extérieur à l'unité de

recherche, choisis pour leur compétence sur le sujet de recherche et l'apport pour le doctorant). Le Président du CSI qui rédige le rapport est obligatoirement un extérieur. La visio-conférence doit permettre de réduire les coûts de déplacement des experts.

ADUM

ADUM est **un outil collaboratif d'information et de gestion des ED** qui se met en place. La base de données contient des informations sur l'état civil, les coordonnées actuelles, professionnelle et permanentes, le déroulement de la scolarité à l'entrée en thèse, les informations sur le déroulement de la thèse (rattachement, financement, laboratoire, équipe d'accueil, encadrement ...), le détail de la soutenance de thèse, les langues vivantes maîtrisées, le projet professionnel, les réalisations personnelles, les compétences techniques et transversales, les différentes situations professionnelles, les productions scientifiques, les formations suivies pendant la thèse, le CV, la photo, le mémoire de thèse, le rapport d'avancement des travaux, le compte rendu des CSI.

ADUM est déjà utilisé pour la procédure de soutenance à l'Université de Lille. Il sera étendu prochainement aux autres établissements. Pour l'ED SMRE, l'objectif pour la rentrée 2019 est que tous les doctorants soient inscrits dans la base. Il n'y aura pas de réinscription administrative possible si le doctorant n'a pas complété sa fiche ADUM. Pour cela, l'ED procédera laboratoire par laboratoire (à titre d'information, le Lasir, le LOA, leurs doctorants ont été contactés pour la phase de test). Les fiches se complètent progressivement.

Afin de faciliter l'examen de la conformité du jury, Le conseil demande de fournir obligatoirement à l'ED lors du dépôt de la proposition de jury un CV pour les membres qui ne figurent pas dans la liste officielle des PR ou assimilés (EPIC, collègues étrangers,...).

La campagne des contrats doctoraux 2019

Les dossiers des candidats pour la Région HDF sont à remonter pour le vendredi 14 juin 2019.

Le jury est fixé au 11 juin 2019, avec une date limite de dépôt des dossiers de candidatures complets pour le vendredi 31 mai 2019.

Le Budget de l'ED

Après un rapide point sur le budget prévisionnel de l'ED SMRE pour 2019, force est de constater que l'école doctorale ne pourra pas faire face à toutes ses dépenses, en particulier du fait de l'augmentation régulière des dépenses de formation. Le budget 2019 devra faire face à un passif des formations 2017-2018 auquel il faudra rajouter le coût des formations 2018-2019. Du fait du statu quo concernant les moyens des ED, l'école doctorale ED SMRE qui apportait auparavant un soutien financier aux doctorants pour des mobilités à l'international en partenariat avec les laboratoires, ne pourra pas malheureusement le faire pour 2019 .

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12h10